

A.P.E

SAS au capital de 10 000 euros

Siège social : 5 rue Michel Carré, 95100 Argenteuil

830 882 700 RCS Pontoise

Procès-verbal des décisions de l'Associé Unique du 30 juin 2025

Le 30 juin 2025, à 10h00,

TRAVERSSA DO ALCAIDE, société de droit portugais, au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 39-15 rue Castilho, Lisbonne, Portugal, immatriculée au registre des sociétés sous le numéro 514746424, associée unique de la société, représentée par son dirigeant Michael, Anthony PAPPO, associée unique de la société A.P.E, Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 euros, ayant son siège social 5 rue Michel Carré, 95100 Argenteuil, immatriculée au RCS de Pontoise sous le numéro 830 882 700, président et Associé unique de ladite Société, a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024)

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et celle, le cas échéant, du ou des Commissaire(s) aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2024.



DEUXIÈME RÉOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice)

Après analyse et synthèse du résultat de l'exercice 2024 et les exercices antérieurs, l'associé unique constate :

- Que les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 font ressortir une perte comptable de -36 993 euros.
- Le report à nouveau en début de l'exercice était de **21 254 euros**.
- par conséquent le solde au 31 décembre 2022 sera de **-15 739 euros**.
- La réserve légale est dotée d'un montant atteignant 10% du capital social
- Aucune autre réserve statutaire n'est prévue dans les statuts de la société.
- Aucune plus-value à long terme (PVLTL) n'est réalisée durant l'exercice 2024.

L'associé unique décide de reporter intégralement ce solde pour l'année à venir de la manière suivante :

- Report à nouveau : -15 739 euros
-

TROISIÈME DÉCISION

(Déclaration de perte de la moitié du capital social)

L'associé unique constate que compte tenu du résultat sus-évoqué, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

L'associé unique, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du nouveau code de commerce, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société et donc de poursuivre l'activité malgré les pertes constatées.



QUATRIÈME RÉOLUTION

(Distribution antérieure de dividendes)

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement "Dividendes"	Revenus éligibles à l'abattement "Autres revenus distribués"	Revenus non éligibles à l'abattement
31/12/2023	0 €		
31/12/2022	350 000 €		
31/12/2021	0 €		

CINQUIÈME RÉOLUTION

(Présence ou non de convention(s) réglementée(s))

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

SIXIÈME RÉOLUTION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'associé unique donne tous pouvoirs aux salariés de la société LVPRO, SAS au capital de 51 454,80 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 809 015 407, domiciliée au 15 rue de Milan 75009 Paris, de certifier conforme le présent acte aux fins d'effectuer toute formalité auprès du Greffe du Tribunal de commerce, du service des impôts des entreprises, de la Chambre de commerce ou de la Chambre de métiers, et plus généralement tous les organismes destinataires des formalités légales.



* *

*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 10h30.

De tout ce qui a été traité ci-avant, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les associés.

Signatures des associés

Michael, Anthony PAPPO



Signature du Président

Michael, Anthony PAPPO



Certifié conforme à l'original.